



Règlement intérieur

Horaires et calendrier

Maternelles : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h 15

Élémentaires : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 15

L'ouverture des grilles se fera à partir de 8h15.

Au-delà de 16h30 tout enfant encore présent dans l'établissement sera inscrit au périscolaire.

La grille et la porte d'entrée seront fermées à clé après 8h30 pour des raisons de sécurité et ne seront rouvertes qu'aux heures de récréation si nécessaire.

Il est strictement interdit de stationner devant l'école sur les trottoirs alentours. Deux parkings sont à votre disposition (mairie et boulangerie).

En cas de retards répétés, un courrier d'avertissement sera adressé aux parents.

L'école suit le calendrier scolaire adopté par l'Education Nationale, par conséquent, concernant les demandes de vacances en dehors des périodes calendaires, aucune autorisation ne sera accordée.

Des absences répétées nuisent au travail régulier de l'enfant.

Toute absence doit être signalée par téléphone dans la 1ère demi-journée. **L'enfant qui a manqué la classe doit se présenter avec un mot écrit dans le cahier de liaison.**

Un certificat médical est exigé à partir du troisième jour. L'école est dans l'obligation de signaler à l'Inspecteur d'Académie toute absence prolongée non justifiée.

Santé

- Aucun médicament ne peut être administré à l'école, sans ordonnance médicale (et cas précis : asthme, protocole spécial... - voir avec la Direction) Tout enfant malade avec ou sans fièvre ou une gastroentérite reste chez lui.

- Toute maladie contagieuse doit être rapidement signalée à l'enseignant. Par mesure d'hygiène, nous demandons aux parents :

- de veiller à la propreté de leurs enfants,
- de signaler immédiatement l'existence de poux.

Comportement

- L'élève vient à l'école avec une tenue adaptée : pas de vêtement avec des représentations de tête de mort, monstres, pokemon ou similaire, pas de short trop court, mini-jupe, tongs, maquillage...

Il ne doit apporter aucun objet de valeur. Le port des bijoux est fortement déconseillé, l'école n'est pas responsable s'il les perd. Aucun téléphone portable n'est autorisé.

Chaque enfant s'exprime sans critiquer, se moquer ou juger. Il explique calmement une situation.

L'élève emploie un langage adapté à l'école (langage familier, insultes, grossièretés sont interdits). Il utilise les mots de politesse. Il veille à ne pas irriter ni provoquer ses camarades.

La violence est un interdit fondamental qui déclenche une sanction immédiate.

Repas

Les plats et desserts doivent être impérativement notés au nom de l'enfant.

Les goûters, à l'exception des maternelles, ne sont pas pris dans l'enceinte de l'école.

La récréation

Les enfants sont autorisés à apporter un petit jeu de poche et des jeux de récréation type : billes (sauf pour les maternelles) ballon ou balle en mousse, corde à sauter, élastiques...

Les jeux tels que : jeux électroniques, pokémon, monstres, jeux de guerre ou inadaptés à l'école ne seront pas admis.

- Quand la cloche sonne, l'élève se met en rang immédiatement. Tout déplacement dans l'école s'effectue dans le calme et sans courir pour des raisons de sécurité et pour ne pas déranger les autres classes.
L'élève ne peut pas retourner sans autorisation dans la classe chercher des affaires oubliées.

Communication

La transmission d'informations parents/enseignants se fera principalement dans le cahier de liaison et dans les groupes Whatsap Merci de vérifier très régulièrement si un mot a été collé. Tous les mots doivent être signés. N'hésitez pas à nous faire part des difficultés que pourraient rencontrer vos enfants par ce biais.

L'envoi de SMS doit rester exceptionnel (signalisation d'une absence, retard).

La présence d'un des deux parents est obligatoire lors des réunions parents/enseignants.

Les anniversaires : Si vous le souhaitez, votre enfant peut fêter son anniversaire en classe. Il est impératif de nous prévenir au moins 2 jours avant. Vous pouvez apporter un gâteau, une boisson, des confiseries. Merci de fournir également les gobelets, petites assiettes, serviettes et bougies.

Sanctions et encouragements

Tout comportement non adapté et tout travail non fait justifie une sanction. Celle-ci est toujours accompagnée d'un dialogue positif pour lui permettre de grandir. L'élève peut avoir :

- Un mot d'excuse à rédiger ou un dessin à faire
- Un travail à refaire
- Du matériel abîmé à réparer (ou à rembourser par les parents)
- Une exclusion temporaire de l'activité
- Un moment calme à l'écart du groupe
- Un avertissement écrit de l'enseignant
- Un avertissement écrit par la Direction avec convocation des parents
- Une exclusion temporaire de l'école d'un jour
- Une exclusion temporaire de l'école de trois jours
- Une exclusion définitive sans réinscription possible